

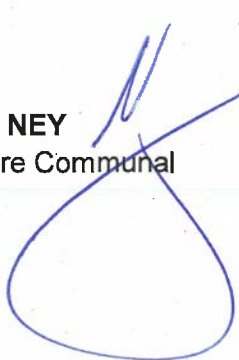
Il est porté à la connaissance du public que conformément aux dispositions prévues à l'article 16 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, Monsieur le Ministre de l'Environnement a délivré l'autorisation à **STOLL HYDRAULICS Sàrl** (arrêté N° **1/25/0367** du **16 février 2026**) pour l'exploitation d'un atelier et garage de réparation et d'entretien de véhicules, aire de lavage et stockage de substances et mélanges classés, 148 Z.A.E. Wolser A à Bettembourg.

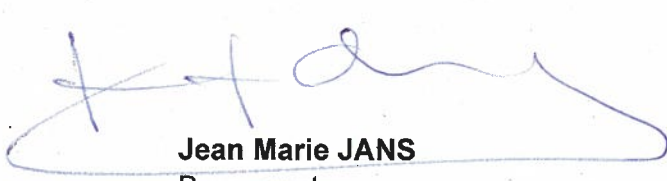
Un recours contre lesdites décisions est ouvert à tous les intéressés en général auprès du Tribunal administratif dans un délai de 40 (quarante) jours à dater du premier jour de l'affichage de la présente et doit être interjeté sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau des Avocats à la Cour.

Affichage: du **3 mars 2026** au **13 avril 2026**

Bettembourg, le 27 février 2026

Pour le collège des Bourgmestre et Echevins


Damien NEY
Secrétaire Communal


Jean Marie JANS
Bourgmestre